



CERCLE NAUTIQUE MARTINAIS

B.P 10042 17410 – ST MARTIN DE RE

Site : <https://www.cnm17.fr>

A St Martin, le 22 juin 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022/03

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022 à 18h

Sont présents : Jean ASSELINE, Claude BEZAULT, Bernard BOQUIS, Francine BONIN, François BONIN, Philippe CARUEL, Thierry CONROY, Claude GELFMANN

Absents excusés : Chantal NUE-MORICE, Gérard Marieau et Gérard RUSSO

1) Point des sorties récentes

Bonne participation à nos récentes sorties. Les sorties vélos et restaurant sont toujours très appréciées et la croisière sur la Charente a enchanté les participants. A l'île d'Yeu, 2 bateaux se sont rendus à la Fête des Fleurs. Si le temps n'a pas été des plus clément, les 7 navigateurs ont néanmoins, pour certains, découvert la beauté de l'île. 6 bateaux et 11 pêcheurs ont participé à notre traditionnelle Coupe Charlotte.

- Rando vélo à Ars,
- Croisière Charente,
- Île d'Yeu,
- Coupe Charlotte

et des suites du programme

- 21 au 24 juin Croisière bateaux Boyardville. 4 bateaux sont inscrits.
- 5 juillet Sortie bateaux Île d'Aix ; Claude Gelfmann reçoit les premières participations et a d'ores et déjà pris contact avec le restaurant.
- 10 juillet Pique-nique aux Bernaches. Gérard Marieau s'est entendu avec Jean-François Beynaud.
- 15 juillet Pêche à pied : lieu reste à préciser. Jean Asseline suggère le phare des Baleines.
- 17 et 30 juillet Concours Pêche en mer. Sur proposition de Pierre Bouvier, Président du CNLF, nos 2 associations se réunissent pour 2 prochains concours, le premier organisé par le CNM, le deuxième par le CNLF. Alain Lemeut, responsable de la section pêche au CNLF, viendra à notre casemate samedi 25 juin.

2) Zone de mouillage St Martin

La zone proposée par la Préfecture le 19 mai dernier dans le cadre d'une Commission Nautique réunie par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) n'appelle pas de remarques particulières. Les mouillages forains de l'île de Ré sont en phase de disparition, permettant ainsi aux municipalités d'organiser les espaces de mouillage et de percevoir quelques subsides complémentaires. Seule l'interdiction de la zone de mouillage face à la plage de Loix a été l'objet de contestation des usagers.

3) Fête du Coquillage du 24/09/2022 (DJ, barquettes mixtes, constitution des équipes etc.)

La 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage aura lieu le 27 juin prochain.

Par courtoisie, une lettre de demande de confirmation d'autorisation a été adressée au département le 1^{er} juin. Dans cette lettre, il est notamment demandé de libérer le 24 septembre prochain les espaces occupés par les restaurateurs le long du quai Nicolas Baudin, extension accordée suite à la pandémie et qui, d'après une information donnée par le Maire à P. Caruel, a été pérennisée. Lors du Conseil Portuaire du 30 juin prochain, ce sujet sera évoqué. Y a-t-il eu augmentation des amodiations et a-t-il été prévu des



exceptions temporaires à ces extensions ? Si le département et la municipalité ne nous aident pas à disposer de ce quai pour l'installation de nos tables, la tenue de la 12ème édition de la Fête du Coquillage pourrait être remise en cause...

Nous sommes toujours en recherche d'un DJ.

Si les prix des vannets restent à environ 10€/kg, il ne sera pas possible de maintenir le prix des barquettes à 8€. Une alternative, si l'on ne veut pas avoir un prix plus élevé, serait de proposer une barquette mêlant moules, vannets et coques. A valider par un essai car les temps de cuisson peuvent différer.

4) Mise à jour du site CNM 17

Opération en cours avec Maurice Raison et nous espérons pouvoir présenter le projet lors du prochain CA afin de procéder aux ultimes modifications.

5) Point sur les adhésions et les comptes CNM

110 adhérents (en baisse de 10% environ ces 2 dernières années). Liste ci-jointe, établie par Chantal Morice. 2090€ de cotisations perçues à ce jour pour un budget de 2300€. Notre trésorerie reste excédentaire à environ 17000€ et nous devrions pouvoir la renforcer avec les prochaines fêtes du 15 août (Fête de la Mer) et du 24 septembre (Fête du Coquillage).

6) Questions diverses (Réunion UNAP/Département du 06/05/22, Conseil portuaire le 30 juin, Fête des associations, etc.)

- Réunions UNAP-CM. A noter que François Bertout a succédé à François Douchet à la présidence de l'UNAP-CM. Lors de l'AG du 1^{er} juin, l'UNAP a précisé sa position concernant le parc Eolien au large d'Oléron. S'agissant d'un sujet éminemment politique, l'association ne souhaite pas se positionner pour ou contre mais par contre souhaite préserver son espace de navigation. Aussi demande-t-elle : une implantation au-delà des 12 milles, la possibilité de pouvoir traverser le parc en voilier, et une sécurité assurée par des moyens dédiés.
- Lors de la réunion du 6 mai avec le département, il a été évoqué par Christophe Sueur un projet d'harmonisation des grilles tarifaires tout en tenant compte des spécificités de chaque port et du niveau de service. Pour les 23 ports gérés par le département, une enveloppe de 16,5 millions d'euros est prévue avec une possibilité de doublement sur un plan à 6 ans. Par ailleurs, à l'initiative de l'URCAN, il est demandé un balisage des parcs à huîtres et moules, les exploitants omettant de remettre les perches emportés par les tempêtes.
- Conseil portuaire le 27 juin : outre la Fête du Coquillage, il sera demandé un point sur les travaux de remplacement du brise-lames.
- Fête des Associations : il n'est pas jugé utile de participer à cette manifestation prévue le 11 septembre au Parc de la Barbette.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h.

Pièce jointe : liste des adhérents.



P. Caruel, Président

C. Nué-Morice, Secrétaire adjointe